



MAIRIE DE SAINT NAZAIRE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT NAZAIRE**

Séance du 15 Mars 2024

Délibération n°DEL-2024-16Nombres de membres :

Afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 9

Date de la convocation : 11/03/2024Date d'affichage : 11/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 Mars 2024 à 18h15 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Saint-Nazaire, sous la présidence de Monsieur Gérald MISSOUR.

Présents : Monsieur MISSOUR Gérald, Monsieur COMBA Jean-Bernard, Madame Marie-Diane ALLEMAND, Madame POREAU Sylvie, Monsieur GIRARD Jack, Madame GISSINGER Sylviane, Monsieur DELATTRE Aymeric, Madame Amandine MARILLER, Madame ORNIA Katrine

Absents excusés : Monsieur Didier AZNAR, Monsieur JUSSEAUME Jérôme, Madame VINCENT Anne-Marie, Monsieur ALLAIN Franck, Madame Monique MORGAT-BEULIN, Monsieur LEVANTERI Vincent

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur COMBA Jean-Bernard est nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :**Demande de subvention auprès du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire – Projet Halle Multisport**

La commune a la possibilité en 2024 de solliciter une subvention auprès du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire.

Monsieur le Maire rappelle le projet de halle multisport que le conseil municipal a adopté dans la délibération n° 2023-96 du 21 Décembre 2023, qui doit se situer près du groupe scolaire léona tribes sur un terrain vague situé en face des cités de la commune regroupant 168 logements ou les familles en situation sociale difficile représentent la très grande majorité des habitants.

Ce terrain situé à proximité immédiate du nouveau groupe scolaire est malheureusement utilisé par un groupe d'individus laissant trop souvent le lieu dans un état déplorable. Il s'agit pour la municipalité de St Nazaire d'embellir les lieux et d'y instaurer une vie.

Comme évoqué, la proximité de l'école permettra au quotidien d'être utilisé par les 135 élèves que ce soit durant le temps scolaire ou périscolaire.

Le coût prévisionnel s'élève à 1 272 419.03 € HT soit 1 526 902.84 € TTC, qui est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du contrat territorial départemental (15 %). La commune de St Nazaire, soucieuse de préserver l'environnement a décidé de partir sur un projet de halle sportive bioclimatique utilisant des matériaux recyclés,

ainsi la halle sera constituée d'une structure en bois biosourcée des Cévennes (cf attestation jointe), et utilisant pour une autre partie une toile mélangeant textile et plastique recyclée.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

PROJET	MONTANT HT	SUBVENTIONS		Autofinancement HT
		Organismes	Montant	
Halle Multisport et ses aménagements	1 272 419.03 €	DETR 30 % +5 % (bonification) – voir attestation ci jointe	445 346 €	
		Fonds national de l'aménagement du territoire 15 %	190 862 €	
		Contrat Territorial Département du Gard 15 %	190 862 €	
		Agence Nationale du Sport 15 %	190 862 €	
TOTAL	1 272 419.03 €		1 017 932.00 €	254 487.03 €

Le début du chantier aura lieu dans le second trimestre 2024.

Les travaux débiteront après avis attributif des subventions.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une demande de subvention au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire d'un montant de 190 862 € pour une dépense HT de 1 272 419.03 €.

Après en avoir délibéré, **à la majorité (1 abstention)**, le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire au taux de référence de 15 % selon le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

ARTICLE 2 : DIT que le montant des travaux sera inscrit au budget communal 2024

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce afférente au dossier

Fait et délibéré à Saint-Nazaire les jours, mois et an susdits,

Le Maire,
Gérald MISSOUR

